



MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DE L'ESPACE RESERVE AUX EAUX DE SURFACE (ERE)

PIECE N° 2

Plan n° 1503-01 - Vue générale

Echelle 1:12'500

Auteurs du projet :

françoisxaviermarquis sarl
Études Hydrologiques et Géologiques

J M V JEAN-MICHEL VUADENS SA
Bureau de Géomètres Officiels
et d'Ingénieurs EPF / SIA

L'administration communale de Monthey certifie que le présent plan, mis à l'enquête publique par insertion au bulletin officiel du et affichage, a été déposé au greffe communal du au pour y être consulté.

Monthey, le 4 octobre 2017

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Président(e)  Secrétaire 

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du 29 NOV. 2017

HOMOLOGUE PAR LE CONSEIL D'ETAT

EN SEANCE DU DROIT DE SCEAU : FR.

L'ATTESTE : LE CHANCELIER D'ETAT

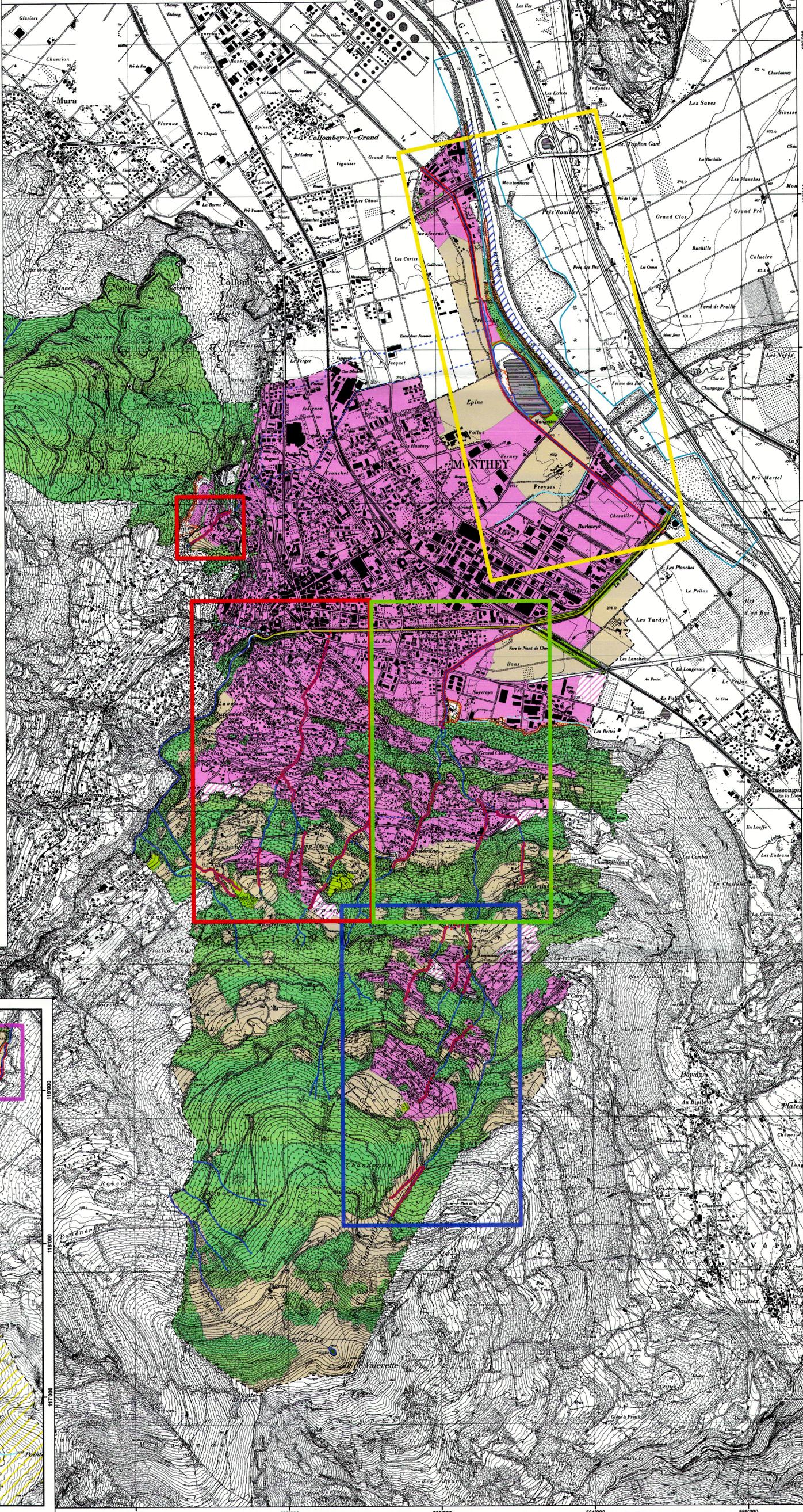
Date	Projet	Dessiné	Contrôlé
mai 2017	Bottet C.	Merz J.	Roh S.

TOUS LES PLANS DU DOSSIER SERONT EGALEMENT TIMBRES ET SIGNES PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Projet de : mai 2017

Liste des plans au 1:2000

-  Plan n° 1503-03 - Secteur Monthey-Choëx Est
-  Plan n° 1503-04 - Secteur Monthey-Choëx Ouest
Secteur Nant du Raccot
-  Plan n° 1503-05 - Secteur Monthey-Choëx Sud
-  Plan n° 1503-06 - Secteur Boeufferrant
-  Plan n° 1503-07 - Secteur Vièze de la Tine
Secteur Vièze de Morgins



Légende

-  Réseau hydrographique étudié à ciel ouvert
-  Réseau hydrographique étudié enterré
-  Réseau hydrographique non étudié à ciel ouvert
-  Réseau hydrographique non étudié enterré
-  Tracé futur du canal des Mangettes prévu dans le cadre du projet de renaturation
-  Tronçon de la Vièze dont l'ERE sera mis à l'enquête ultérieurement, dans le cadre du projet de réaménagement
-  Rhône
-  Espace réservé aux eaux de surface (ERE) des tronçons à ciel ouvert
-  Espace réservé aux eaux de surface (ERE) des tronçons enterrés
-  Limite communale
-  Zones à bâtir
-  Aire forestière
-  Zones agricoles
-  Zone protection de la nature locale
-  Zone d'affectation différée
-  Zone de protection de la nature d'importance cantonale
-  Zone d'estivage (source : OFAG)
-  ERE du Rhône (à titre indicatif)

